



Droit au travail

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 21 mars 2003

Bonjour, je vous écris car j'ai un problème par rapport aux fumeurs a mon travail : je suis standardiste et je dois porter un uniforme sur le site, hors je dois me changer dans un vestiaire qui n'est pas non-fumeur ! Le matin cela ne me gêne pas trop (il y a quand même une odeur de tabac froid) car il n'y a pas de fumée, mais le midi ils sont nombreux a fumer, et en plus a part la porte, ce vestiaire n'a pas d'autre issue.

Je me suis arrangée pour me changer dans les toilettes pour rester le moins longtemps possible dans cette pièce, puis ramener mes affaires au standard, mais je sens bien que cela les gêne (on m'a déjà fait des remarques),et je suis obligée d'y passer le vendredi pour mettre mon uniforme sur le cintre du pressing.

Cette situation devient intenable, cela me provoque en plus du stress j'en ai parlé a ma responsable, mais étant fumeuse, elle n'a pas l'air prête a changer quoique ce soit au statut fumeur du vestiaire.

Je voudrais savoir si on peut se faire virer pour avoir refusé de passer dans une pièce fumeur de l'entreprise ?

Merci de me répondre, et aussi je vous remercie d'avoir fait ce site car je le trouve très utile

Réponse :

Vous avez apparemment parcouru les informations concernant la [protection contre le tabagisme](#) dans l'entreprise et consulté les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Nous y soulignons les tracasseries incessantes dont sont victimes les non-fumeurs qui osent demander la simple application de la loi.

Vous ne devez pas mésestimer la perversité avec laquelle on sera capable de vous mettre à l'écart sans jamais citer le tabac. Si vous voulez éviter ces pièges, il faut prendre les devants et suivre la méthode que DNF vous propose ci dessus.

A votre question précise sur le refus de traverser un espace fumeur, nous répondrons non sur le principe mais en vous mettant en garde contre de tels agissements qui risquent d'être interprétés comme refus d'obéissance car protéger votre santé est une chose et désobéir en est une autre. Evitez donc ce genre de comportement qui sera toujours considéré comme une provocation. Par contre, exigez le respect de la loi.